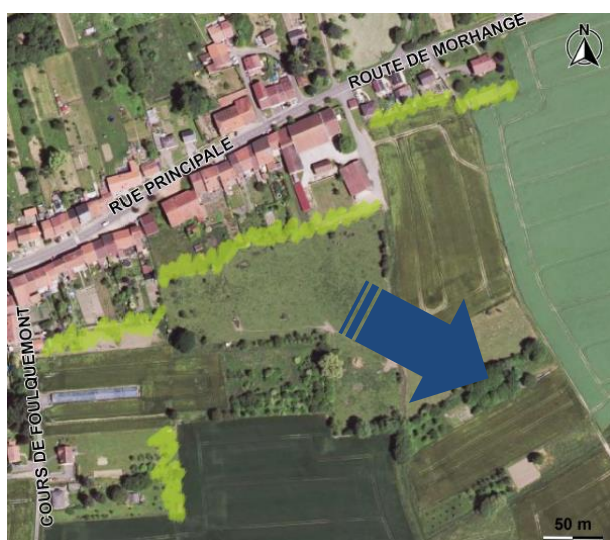


LES MESURES PAYSAGÈRES

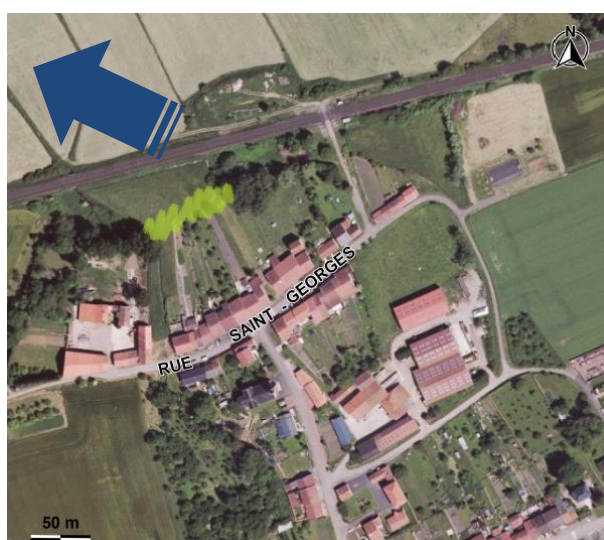
Les projets éoliens doivent suivre la séquence « ERC – Éviter, Réduire, Compenser » qui permet d'aboutir au projet éolien de moindre impact sur le territoire, du point de vue acoustique, écologique et paysager. Pour réduire et compenser les impacts paysagers, des petits projets d'aménagements ont été envisagés ; en voici un exemple.

Les aménagements de fonds de jardins dans les alentours du projet

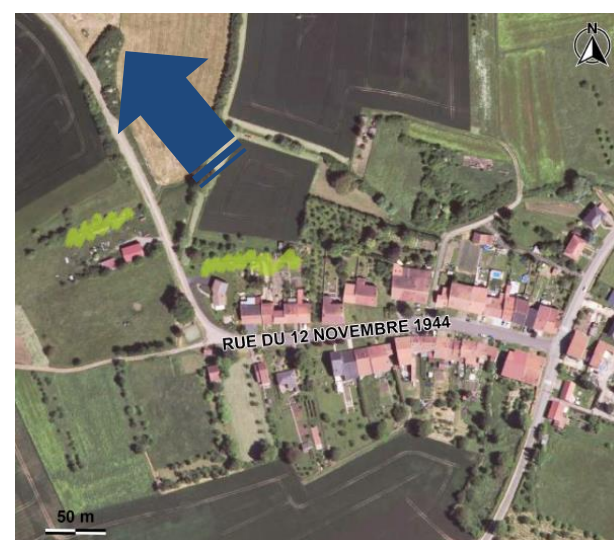
Le principe : proposer, aux habitants des maisons des franges des villages proches et qui ont des visibilitées sur la zone de projet, le financement de plans par l'intermédiaire d'une « bourse aux arbres » pour aménager les fonds de jardin.



Vatimont



Lesse



Chenois



Holacourt



Beaudrecourt

L'amélioration du cadre de vie par l'enfouissement des lignes électriques à Vatimont

Le principe : effacer un élément prégnant du paysage pour compenser l'impact visuel des éoliennes

A titre d'exemple :



Avant



Après